



Chambre de commerce et d'industrie
de Nouvelle-Calédonie

Centre de formalités des entreprises (CFE) guichet CCI
15 rue de Verdun, centre ville, Nouméa
Tél : (687) 24 31 30 / Fax : (687) 24 31 31 / Mail : doc@cci.nc
Horaires : du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00

PM (SARL, SA, SNC...)



FORMALITÉS RIDET-PATENTE

* 1 exemplaire du formulaire vert d'immatriculation (RID M2A) rempli et signé par un représentant légal (ou une personne ayant un pouvoir, dans ce cas fournir le pouvoir).

CONCERNANT LA SOCIÉTÉ :

- Une copie des statuts enregistrés

CONCERNANT VOTRE ACTIVITE :

- La copie de la carte grise des véhicules utilitaires et engins divers utilisés dans le cadre de l'exploitation de l'établissement (que vous en soyez propriétaire ou locataire) (reporter la charge utile ou la puissance sur le bulletin).
- Le carnet de francisation concernant le bateau (reporter la jauge brute sur le bulletin)

CONCERNANT LE FONDS DE COMMERCE :

S'il y a lieu :

- le bail commercial enregistré (copie),
- le contrat de location-gérance enregistré (copie),
- l'acte de vente enregistré (copie),
- les surfaces commerciales des locaux destinés à l'activité : à reporter dans la zone « renseignements techniques » N° 38 au bas du bulletin vert.



FORMALITÉS RCS

* 2 exemplaires du formulaire rose d'immatriculation, remplis et signés par un représentant légal (ou une personne ayant un pouvoir ; dans ce cas fournir le pouvoir).

CONCERNANT LA CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ :

- Un exemplaire original des statuts, signés, datés et enregistrés (le mieux est de faire enregistrer 5 exemplaires des statuts),
- Si cela n'a pas été fait dans les statuts, un exemplaire original de l'acte séparé de nomination du ou des représentants légaux,
- Un exemplaire du journal d'annonces légales (la page entière sur laquelle figure l'annonce (ne pas découper l'annonce))
- L'attestation de dépôt des fonds à la banque (quel que soit le montant du capital social).

CONCERNANT LES GÉRANTS OU DIRIGEANTS :

Les documents doivent dater de moins de 3 mois.

- Si la personne est née sur le territoire : un extrait de naissance.
- Si la personne est née hors du territoire : un extrait de naissance **ou** une copie lisible de la carte d'identité ou du passeport (attention le permis de conduire n'est pas considéré comme une pièce d'identité).
- Une attestation sur l'honneur de non-condamnation et de filiation (fournie par le CFE).

CONCERNANT LE FONDS DE COMMERCE :

- S'il y a lieu : le bail commercial enregistré

Si c'est une location gérance :

- Le contrat de location gérance **enregistré** (original)
- Le journal d'annonces légales (la page du journal)

Si c'est un achat/vente de fonds de commerce :

- L'acte de vente **enregistré** (original).
- Le journal d'annonces légales (la page du journal)

LES FRAIS D'INSCRIPTION



- **6 000 XPF** (chèque à l'ordre du « Régisseur caisse de recettes de l'imprimerie administrative » ou espèces)
- **2 000 XPF** (chèque à l'ordre de la « CCI-NC » ou espèces)

NB : si vous nous transmettez votre dossier par courrier, joignez impérativement des chèques comportant l'ordre.

» Pour les **sociétés artisanales** tenues de s'inscrire au RM : un chèque supplémentaire de **2 000 XPF** à l'ordre de la CMA + une copie des statuts de la société pour le dossier CMA.